

Ce n'est pas la perfection ; ce n'est pas non plus le déni complet de la liberté.

En conséquence, les évêques de la province de Westminster acceptent ce projet de loi et, d'une façon générale, le considèrent comme donnant dans les circonstances satisfaction au pays. Mais, en même temps, ils se voient dans l'obligation d'avertir leurs diocésains qu'ils auront à recueillir par souscriptions des sommes considérables, afin de remplacer les allocations précédemment versées aux écoles confessionnelles, et de payer en quelque sorte la rançon qui permettra d'enseigner la religion.

LE PÈLERINAGE DU CAP-DE-LA-MADELEINE

La congrégation des Oblats de Marie-Immaculée vient d'être chargée de la paroisse et du pèlerinage du Cap-de-la-Madeleine. En prenant cette décision, Mgr Cloutier, l'évêque des Trois-Rivières, ne fait que mettre à exécution un dessein nourri par son saint prédécesseur, Mgr Lafliche, et par M. Duguay, l'infatigable et zélé pasteur auquel succèdent les PP. Oblats.

Les religieux continueront la publication des *Annales du Très-Saint-Rosaire*, organe officiel du célèbre pèlerinage.

La communauté se compose des RR. PP. Joseph Dozois, supérieur, Louis Gladu, directeur des *Annales*, Odilon Chevrier, économe, et du Frère F.-X. St-Onge.

ENCORE LES SECTAIRES FRANÇAIS

A force de se déchristianiser, les sectaires de France vont tomber, ce semble, bien au-dessous de la barbarie payeune.

Les païens reconnaissent, en effet, que la misère était une chose sacrée appelant la pitié en-dehors de toute considération de personnes ou d'opinions.